

Paraphe : \_\_\_\_\_

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023\_12\_13

Ouverture dominicale des commerces 2024

L'article L. 3132-6 du Code du travail, modifié par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, précise :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Les communes d'Yvetot, Croix-Mare et Sainte-Marie-des-Champs souhaitent autoriser l'ouverture des commerces 12 dimanches par an pour l'année 2024.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L. 3132-21 du Code du travail,  
Vu la délibération de la ville d'Yvetot en date du 8 novembre 2023, la demande de la Commune de Croixmare en date du 5 décembre 2023, la demande de la Commune de Sainte-Marie-des-Champs du 7 décembre 2023  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,  
Ayant entendu l'exposé de M. Didier TERRIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20231221-DZEL20231213-DE



(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De donner un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail, à hauteur de 12 dimanches pour l'année 2024 sur les communes d'Yvetot, Croix-Mare et Sainte-Marie-des-Champs.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Sylvain GARAND

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
M. Eric CARPENTIER,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 17,*  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,

Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Herlène SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,*  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 18,*  
M. Laurent BENARD,  
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Paraphe : \_\_\_\_\_

Mme Stéphanie ETIENNE

*Représentée par M. Didier TERRIER,*

Mme Martine LEBORGNE

*Représentée par M. Dominique MACE,*

M. Jean-Louis LUC

*Représenté par M. Sylvain GARAND,*

Mme Régine HAUZAY

*Représentée par M. Gérard LEGAY,*

M. Mario DEMAZIERES

*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

M. Christophe ADE

*Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,*

Mme Françoise BLONDEL

*Représentée par Mme Virginie BLANDIN*

M. Jean-François LE PERF

*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*

Mme Dominique TALADUN

*Représentée par M. Thierry SOUDAIS*

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,

Mme Sandrine NORDET,

M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le



ID : 076-247600620-20231221-DZEL20231213-DE